



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY
60850

Courriel : mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2021

Le dix-sept septembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LAMY, DEGRAVE, TACK.
Mmes WIESNER, DE ANGELIS

Absents excusés : Mr BEAUCOUSIN qui donne tous pouvoirs à Mr DEGRAVE pour voter en son nom.
Mr LECLERCQ qui donne tous pouvoirs à Mme WIESNER pour voter en son nom.
Mme ALLART qui donne tous pouvoirs à Mr MOISAN pour voter en son nom.

Absents : LIVET lorry.

Secrétaire de séance : Edouard MARTINEZ.

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à tout le Conseil municipal. Il souhaite que les débats soient riches, animés et fructueux.

Après prise de renseignements, l'entretien de la voirie communale fait bien partie des dépenses annuelles obligatoires de la commune. Il faudra désormais veiller à la prévoir au Budget Primitif tous les ans en lui dédiant une ligne spécifique

Suite à l'inventaire effectué dans l'église par le responsable du patrimoine du département en 2017, ce dernier est revenu accompagné d'un conservateur du musée de Cluny pour se livrer à quelques vérifications sur le patrimoine communal. Cette visite sera suivie d'un article dans une revue spécialisée dans les prochains mois

Une nouvelle distribution de masques à la population aura lieu le mardi 28 septembre de 14 h à 19 h 30.

Monsieur le Maire revient sur l'événement « ville à joie » organisé par le PETR du Beauvaisis le 28 juillet dernier sur le terrain de la salle des fêtes. La commune a mis à disposition l'eau et l'électricité. Certains administrés ont fait part de leur étonnement de ne pas avoir eu d'apéritif offert par la commune. La commune ne l'a pas fait, car le foodtruck était là pour ça. Concernant le foodtruck, le PETR a dû trouver une solution de secours suite au désistement de celui prévu initialement, d'où l'absence de cochon de lait. La commune tient à remercier le PETR qui a tout organisé et particulièrement, Monsieur PERESSONI et l'ensemble musical d'Etrepagny pour son animation musicale (concert jazz /duo de guitare) qui a été très appréciée.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'un projet de concert de Mr PERESSONI à l'église est à l'étude.

Ruissellement d'eau pluviale :

Le 12 juillet dernier, un gros orage a eu lieu sur la commune. Monsieur le Maire en a profité pour aller filmer l'écoulement des eaux dans le village.

M. MAUPATE, habitant du But David, a subi des inondations sur le bas de son terrain. En effet, l'écoulement des eaux pluviales prend le chemin, par le portail, de l'ancienne mare présente sur le bas du terrain de M. MAUPATE qui a été rebouchée depuis.

Le 27 juillet, Mme LE GALL de la CCPB est venue sur place afin d'évaluer la situation et d'apporter des solutions possibles. M. DESCHAMPS du service ingénierie de la CCPB doit revenir vers nous afin de nous proposer les différentes solutions possibles.

Pour ce qui est du portail de M. MAUPATE, cela relève des assurances.

20 h 05 : arrivée de Monsieur TACK.

Monsieur DEGRAVE propose que M. MAUPATE mette de la « grave » afin de rehausser son portail.

Monsieur le Maire signale que cela pourrait déplacer le problème et non pas apporter une solution définitive. Trouver une solution ne veut pas dire déplacer le problème chez le voisin.

Point subvention :

La commune a touché les subventions pour les travaux de mise aux normes PMR de la SDF et pour la création de l'aire de jeux.

Concernant l'extension de l'abri de bus, seule la subvention du Conseil départemental nous a été attribuée jusqu'à présent.

Travaux Personnes Mobilités Réduites Salle des fêtes

	DEPENSES	RECETTES
Total des travaux HT	77 128.22 €	
DETR		28 268.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		32 750.00 €
Reste à charge de la commune	16 110.22 €	

Travaux Aire de jeux

Total des travaux HT	18 138.80 €	
DETR		5 441.64 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		6 340.00 €
Reste à charge de la commune	6 357.16 €	

Travaux Extension de l'abribus

Total des travaux HT	10 745.00 €	
DETR		4 298.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		4 290.00 €
Reste à charge de la commune	6 455.00 €	

SA HLM de l'Oise :

La SA HLM de l'Oise nous a envoyé un courrier cet été afin que la commune reprenne la voirie de l'impasse des coteaux. Elle argumente la vente d'au moins une maison pour justifier la reprise de voirie. À notre connaissance, aucune maison n'a été vendue à l'heure actuelle. Monsieur le Maire va leur faire un courrier de réponse refusant la reprise de voirie pour le moment.

Nouveaux Habitants :

Deux nouvelles familles sont arrivées rue principale et à l'impasse des coteaux courant juillet. L'une locataire d'une habitation privée, l'autre locataire de la SA HLM. De nombreux administrés sont venus en mairie se plaindre de nombreuses nuisances sonores ou autres. Monsieur le Maire est intervenu et s'est déplacé à trois reprises. La gendarmerie et la SA HLM ont été prévenues des nuisances provoquées.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il n'est pas décideur dans l'attribution des logements HLM, il n'a jamais connaissance des dossiers sauf ceux déposés en mairie. Les dépôts de demande de location peuvent toujours être déposés en mairie qui les transmet avec avis à la SA HLM.

Cambriolage :

Dans la nuit du 7 septembre 2021 (entre 4 h 50 et 5 h), le local technique situé face à la mairie a été cambriolé. Sept autres communes ont été cambriolées cette nuit-là. La pose de caméras et le renforcement des portes préconisés par la société d'assurance lors du précédent cambriolage se sont avérés fort utiles, difficulté d'entrée dans le local technique et remise de la vidéo à la gendarmerie.

Cimetière :

Les familles concernées demanderont au marbrier intervenant au cimetière pour des travaux, de passer impérativement à la mairie pour confirmer les emplacements figurants sur les plans qui leur ont été fournis. La rédaction prochaine du règlement du cimetière, utile mais non légalement obligatoire dans notre commune, permettra de préciser bien des points, parmi lesquels la nature d'une concession et ses différentes formes.

Achats :

Monsieur le Maire explique qu'il va falloir racheter du sel de déneigement (NaCl, KCl) pour l'hiver prochain, de l'enrobé à froid, des produits phytosanitaires et de la peinture. Nous planterons également quelques arbres fruitiers sur l'ancienne mare. Monsieur TACK pense que cela risque de créer des incidents pour les récoltes de fruits. Cette opération s'inscrit dans le cadre des jardins partagés et la municipalité compte sur la bonne éducation de chacun.

Benne à verre :

Madame WIESNER rappelle que lorsque la benne à verre est pleine, les usagers doivent repartir avec leurs bouteilles et non les laisser dans des sacs à côté de la benne. Cela a un effet boule de neige sur le dépôt d'ordures ménagères par certains. Il est facile sur la vidéo-surveillance d'identifier les auteurs des infractions.

Dates élections Présidentielles et législatives :

Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.
Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

26-2021 : Délibération fixant les tarifs du columbarium

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 06-2021 en date du 26 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Le coût d'une incinération est de 3 000 à 3 500 €.

Les plaques d'identification seront fournies avec la concession ou la dispersion.

Le Conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des cases au columbarium, à compter du 01/10/2021, à savoir :

15 ans renouvelable : 200 €

30 ans renouvelable : 400 €

Le tarif de l'utilisation du jardin du souvenir sera fixé ultérieurement.

27-2021 : Délibération cadeaux Noël aînés, enfants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une carte cadeau d'une valeur de 40€ pour les Aînés âgés de plus de 65 ans. (87 cartes cadeaux)
- D'offrir un colis d'une valeur de 25€ aux aînés âgés de plus de 65 ans. (87 colis pour les aînés seront distribués, un par personne donc deux par couple.)
- D'offrir un jouet et des friandises d'une valeur de 40€ aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans. (38 enfants)

En attendant la fin de la crise sanitaire, les modalités de distribution de l'année dernière seront reconduites : distribution à la mairie sur rendez-vous pour les enfants, distribution aux personnes âgées ou retrait en mairie selon le choix de chacun.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

28-2021 : Délibération construction garage communal.

En raison des cambriolages à répétition ces dix-huit derniers mois et de la vétusté de l'actuel « local technique », la commune a pour projet la construction d'un garage sécurisé.

Ce garage serait implanté dans la continuité de la salle des fêtes.

Le Maire informe le Conseil municipal que pour réaliser ce projet, il est nécessaire de réaliser des études au préalable et que des subventions peuvent être demandées auprès de la Préfecture et du Conseil départemental afin de nous aider.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire effectuer ces études et à demander ces subventions.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Monsieur LAMY demande que la commission travaux soit conviés lors du rendez-vous avec les architectes.

Point sur l'école :

Aucun dossier n'est aujourd'hui finalisé mais des propositions concrètes sont à l'étude. La SA HLM a déposé un dossier de permis de construire qui est en cours d'instruction par le service d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Organisation du 11 novembre :

La cérémonie aura lieu à 11h30 au monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie habituelle au monument aux morts, une remise de médailles aura lieu pour les élus ayant servi trente ou plus en tant que conseiller municipal ou adjoint.

En l'état actuel de la législation, l'obligation de présentation du passe sanitaire s'appliquera aux participants du moment de convivialité organisé à la mairie, après la cérémonie, et aux commensaux du repas servi à la salle des fêtes.

Une animation musicale accompagnera le repas.

Le repas est offert aux administrés de plus de 65 ans et les modalités habituelles sont reconduites.

Théâtre :

Le vendredi 1^{er} octobre à 21 h à la salle des fêtes, une lecture de poésie/théâtre sera organisée par « La compagnie du silence » qui offre gratuitement ce spectacle à la commune.

Cette soirée sera gratuite pour les spectateurs, mais sur présentation du passe sanitaire.

Un moment de convivialité suivra la représentation.

Questions diverses :

Monsieur DEGRAVE revient sur les difficultés de compréhension lors de la séance du 11 juin 2021. Monsieur LAMY explique que la configuration des tables à la salle des fêtes et les problèmes d'acoustique ont parfois rendu difficile la communication. Monsieur le Maire précise que les prochaines réunions se tiendront à la mairie ce qui permettra une communication plus aisée et conviviale.

Monsieur LAMY demande s'il est possible d'ici le prochain conseil d'avoir les statistiques des radars pédagogiques. Cela permettrait ensuite de voir avec Monsieur LANGLOIS du Conseil départemental pour les aménagements de sécurité routière de la RD 102.

Concernant le rond-point du BUT DAVID, Monsieur le Maire demande à Monsieur DEGRAVE s'il peut nous dessiner l'implantation du rond-point pour le prochain conseil. Le dossier de Monsieur DESCHAMPS lui sera envoyé par mail pour base de travail.

Monsieur le Maire précise que l'ESAT (service d'entretien des espaces verts) entretient très bien le stade et le « BUT DAVID ».

Lors du rendez-vous de planification de l'année prochaine avec l'ESAT, nous envisagerons l'extension de leurs activités.

Une entreprise va intervenir afin d'élaguer les arbres gênants dans la rue principale et au stade. Elle dégagera également un arbre de la commune tombé chez un particulier à côté de la salle des fêtes.

Monsieur MARTINEZ demande s'il est possible de prévoir une inspection des murs de l'église extérieurs et intérieurs. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un nid d'abeilles dans le mur de l'église. Une ruche a été installée pour le récupérer, mais l'apiculteur pense qu'il est trop tard et qu'il faudra attendre le printemps prochain pour une migration de l'essaim.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 17.